



---

## **CONTRAT DE BUSINESS PROVIDER – FIDEROS**

---

Mise à jour le 01 janvier 2026

ENTRE :

FIDEROS, SAS à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE (FRANCE) sous le numéro 941 991 689 et désignée ci-après « Fideros »,

D'UNE PART,

ET

Toute personne physique ou morale, professionnelle, de droit privé ou de droit public inscrite en tant que Business Provider sur la plateforme Fideros ([www.fideros.com](http://www.fideros.com)) et acceptant les conditions du présent contrat, ci-après dénommé « Business Provider » ou « BP »,

D'AUTRE PART,

Dénommées conjointement ou individuellement les « Parties » ou la « Partie ».

## **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre Fideros et le Business Provider pour promouvoir la plateforme Fideros auprès des entreprises basées en Afrique ou ailleurs, afin de générer des inscriptions et des revenus par la souscription à des services payants proposés par Fideros (abonnements, packs, services sur mesure, etc.).

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée.

## **ARTICLE 2 – RÔLE DU BUSINESS PROVIDER**

- 2.1. Le BP reçoit un code de parrainage unique, généré automatiquement lors de son inscription en tant que Business Provider sur la plateforme Fideros.
- 2.2. Le BP promeut Fideros auprès d'entreprises (PME, startups, grandes entreprises) pour encourager leur inscription et la souscription de services payants (abonnements, packs, services sur mesure, etc.).
- 2.3. Le BP agit en tant qu'indépendant, sans lien de subordination, et assume seul ses frais professionnels ainsi que l'ensemble de ses obligations fiscales, sociales et comptables.

## **ARTICLE 3 – COMMISSIONS ET CONDITIONS FINANCIÈRES**

### **3.1. Taux de commission standard**

Le BP perçoit une commission sur chaque paiement encaissé par Fideros provenant d'une entreprise qu'il a parrainée (« Filleul »), quel que soit le type de service souscrit (abonnement, pack, service sur mesure, etc.).

Le taux de commission est dégressif à compter de l'inscription du Filleul sur la plateforme Fideros :

- Du 1<sup>er</sup> au 18<sup>e</sup> mois inclus : 15 %.
- Du 19<sup>e</sup> au 36<sup>e</sup> mois inclus : 10 %.
- Du 37<sup>e</sup> au 60<sup>e</sup> mois inclus : 5 %.

### **3.2. Prime de démarrage**

Le BP perçoit une commission doublée sur le premier service payant souscrit par l'un de ses Filleuls. Si ce service est un abonnement, la prime s'applique uniquement au premier mois. Cette prime unique s'applique à un seul Filleul et remplace le taux de commission standard défini à l'article 3.1.

### **3.3. Durée des commissions**

Les commissions sont versées pendant une durée maximale de 60 mois suivant l'inscription du Filleul sur la plateforme Fideros.

### 3.4. Retrait des gains

- Les gains sont retirables à partir de 10 000 CFID (Crédits Fideros).
- Les retraits sont effectués par virement bancaire dans un délai de 3 jours ouvrés suivant la demande, sous réserve de validation KYC.

### 3.5. CFID

Les CFID sont des unités internes d'une valeur équivalente à 0,01 €. Ils sont :

- Non expirables,
- Cumulables sans limite,
- Convertibles à hauteur maximale de 500 € par mois, sauf accord spécifique de Fideros.

### 3.6. Inactivité prolongée

En cas d'absence de nouvelles entreprises parrainées pendant une durée continue de 6 mois, Fideros se réserve le droit de suspendre ou résilier le contrat du BP, après notification écrite et sans indemnité.

## **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BUSINESS PROVIDER**

- 4.1. Promouvoir Fideros de manière honnête, loyale et sans dénaturation des services offerts.
- 4.2. Ne parrainer que des entreprises réelles.
- 4.3. Respecter les supports, chartes graphiques et messages fournis par Fideros.
- 4.4. Passer une vérification d'identité (KYC) avant tout retrait de gains.

## **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE FIDEROS**

- 5.1. Mettre à disposition du BP un code de parrainage et des outils promotionnels (plaquettes...).
- 5.2. Vérifier et valider les services souscrits via le code du BP, puis procéder au crédit des CFID.
- 5.3. Assurer des paiements rapides (3 jours).

## **ARTICLE 6 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE**

### 6.1. Toute fraude entraîne :

- Suspension immédiate du compte BP ;
- Résiliation du contrat avec effet immédiat ;
- Remboursement des commissions frauduleuses.

6.2. Tout manquement aux obligations pourra entraîner un avertissement formel. Si aucune correction n'est apportée dans un délai de 7 jours, la

résiliation pourra être prononcée.

6.3. Fideros se réserve le droit d'effectuer des contrôles KYC ou audits sur les comptes parrainés.

## **ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ**

7.1. Le BP s'engage à garder confidentielles toutes les informations obtenues dans le cadre du présent contrat, notamment les données client, conditions commerciales et outils internes.

7.2. Cette obligation de confidentialité demeure en vigueur pendant 10 ans après la fin du contrat.

## **ARTICLE 8 : DURÉE ET RÉSILIATION**

8.1. Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de l'inscription du BP.

8.2. Chaque Partie peut y mettre fin par simple notification écrite avec 15 jours de préavis.

8.3. Fideros peut résilier immédiatement en cas de fraude avérée ou de violation grave du contrat.

8.4. Les commissions acquises avant résiliation seront versées, sauf en cas de fraude.

## **ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CONTRAT**

9.1. Fideros peut modifier les présentes conditions par mise à jour publiée sur [www.fideros.com](http://www.fideros.com). Le BP en sera notifié par email ou sur son espace personnel.

9.2. L'utilisation continue du code de parrainage vaut acceptation des modifications.

## **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de GRENOBLE (FRANCE), sauf résolution amiable préalable.

## **ARTICLE 11 : ACCEPTATION**

L'inscription en tant que Business Provider sur la plateforme Fideros, ou l'utilisation du code de parrainage unique valent acceptation pleine et entière du présent contrat.